



Alcool au volant à 0,46 mg/l d'air donc 0,92 g/l sang

Par **jbgibe**, le **29/12/2014** à **00:47**

[s]Bonjour,[/s]
obligatoire au débur de votre 1er message si vous voulez des réponses.
Dimanche 22 à 5 h 30 du matin, je me suis fait arrêter par la police avec un taux d'alcool de 0,46 mg/l d'air soit 0,92 g/l de sang. Le préfet m'a suspendu mon permis pour une durée de 2 mois.
- j'aurais aimé savoir votre avis sur les amendes dans ce cas ? Je sais que cela varie beaucoup. De 150 à 4.500 € et les 6 points. Je suis actuellement étudiant à la recherche d'un emploi, je ne suis pas connu par la police (casier vierge).
- et si elle risque de me mettre une peine plus longue de suspension de permis ou en général elle respecte celle du préfet ?
Merci.

Par **Tisuisse**, le **29/12/2014** à **07:38**

Bonjour,
Les sanction maximales possibles sont indiquées dans le dossier en post-it "conduite sous alcool". Pour celles prises par les magistrats, dans les tribunaux, cela varie d'un tribunal à un autre et, au sein d'un même tribunal, d'un juge à l'autre. On ne peut donc pas répondre de façon précise à votre question. Le mieux, pour vous, ce serait d'assister à des audiences du tribunal correctionnel (dites : audience bibine ou audiences muscadet), portant sur les délits routiers. Le greffe de votre tribunal vous indiquera où et quand auront lieu ces prochaines audiences.